

que ses pouvoirs étaient trop étendus et que, tout comme votre humble serviteur, il redoutait la fragilité de l'homme. La loi des travaux publics protège donc aujourd'hui le ministre et les chefs de son département contre cette fragilité.

Mais, selon la pensée que j'exprimais il y a un instant, je considère qu'un ministre de la Couronne n'a pas de meilleure sauvegarde que la crainte du Seigneur, et dans le cas présent la crainte du Seigneur se trouve être la crainte du Parlement du Canada. Si chaque membre du cabinet est investi d'une responsabilité ministérielle, il ne saurait transporter cette responsabilité à un corps non responsable; or, je maintiens que cette commission est un corps irresponsable, et je soutiens également que nous devons conserver les vieux usages du Parlement qui protègent nos droits.

Un des principes de notre constitution auquel nous sommes le plus attaché est celui de la responsabilité ministérielle. Si mon honorable ami, le président du Conseil privé, n'était pas modeste à l'excès, je lui tirais un de ses discours les plus intéressants, dans lequel il fait ressortir ce caractère de notre constitution. N'allons pas abdiquer nos fonctions parlementaires. Mon honorable ami me pardonnera si j'ai à parler de lucre, mais c'est la seule façon d'exprimer ma pensée. Chaque ministre de la Couronne, qui est payé par le peuple qui peine, doit avoir à rendre compte au Parlement de chacune de ses actions. Je ne citerai pas mon honorable ami—je me réserve ce privilège pour une autre occasion—mais j'imagine qu'il ne me refusera pas d'accepter l'autorité de Todd:

En accordant un "gouvernement responsable" à ses colonies, la Grande-Bretagne désirait leur transmettre des institutions correspondant autant que possible aux siennes propres. Ce régime devait avoir pour effet d'y assurer, comme dans la mère patrie, grâce à la suprématie bien ordonnée d'un gouverneur constitutionnel, uniquement responsable à la Couronne, tous les éléments vitaux de la stabilité, de l'impartialité, et d'un contrôle éclairé de toute l'administration publique; d'autre part, la liberté et l'intelligence du peuple se trouvaient dûment représentées dans les pouvoirs délégués à l'administration, coopérant avec la Couronne pour gouverneur, mais aussi responsable au Parlement dans l'exercice de son autorité.

L'administration ou le cabinet, comme l'a justement fait observer M. Gladstone, "est le corps intermédiaire entre le souverain et le parlement, et il lui incombe d'être loyal envers les deux".

En se séparant de la Couronne il dégénérerait en oligarchie ministérielle, absorbant les prérogatives de la monarchie qui sont la puissante sauvegarde de la liberté politique et de l'honneur national.

J'admets que durant la guerre, alors que nous vivions des jours extraordinaires, on aurait pu permettre des mesures extraordinaires. Mais maintenant que nous sommes revenus, en un sens, à la situation d'avant-guerre; maintenant que les affaires du Canada doivent être administrées conformément aux meilleurs principes de gouvernement et de la constitution britanniques, il ne faut pas que les ministres de la couronne se déchargent sur d'autres de leur responsabilité. Ils doivent assumer la conséquence de chacun de leurs actes. Si les pouvoirs dont jouissent les départements ministériels ne sont pas assez étendus, pas assez protecteurs, modifions la loi. Je suis prêt à donner mon appui au ministère s'il veut modifier certains pouvoirs accordés par la loi aux départements, mais je m'oppose fortement à ce qu'un homme qui n'est pas élu par le peuple, qui n'est pas responsable devant le Parlement, administre les affaires du pays en dehors des départements et du Gouvernement. Je ne veux pas créer d'oligarchie. Je ne veux pas, pour paraphraser le langage de M. Gladstone, que l'administration ne se tienne pas entre le souverain et le Parlement, et ne pas être loyale aux deux. J'emploie la négative; M. Gladstone parle dans l'affirmative:

En se séparant de la Couronne il dégénérerait en oligarchie ministérielle absorbant les prérogatives de la monarchie qui sont la puissante sauvegarde de la liberté politique et de l'honneur national.

Je veux que le Gouvernement soit responsable des dépenses de l'exercice courant. Quant je critique une dépense inutile, une dépense extravagante, un marché peut-être entaché de corruption, je ne veux pas que mes amis d'en face me répondent: "Nous nous en lavons les mains; nous ne sommes pas responsables. Une commission créée par le Parlement, pour laquelle vous et nous avons voté, a trouvé bon de faire cette dépense, ce marché frauduleux". Je désire voir devant moi à la Chambre l'administration qui a été choisie pour conseil suprême, le comité suprême des représentants élus au Parlement. Je veux voir cette administration devant moi afin de pouvoir approfondir sa conduite, condamner ses actions répréhensibles et dénoncer sa corruption, si corruption il y a.

Je ne suis pas né en Angleterre, je n'ai pas de sang anglais dans les veines, mais j'ai la plus grande estime pour les précédents anglais et la plus profonde admiration pour la constitution anglaise. Depuis ou avant la guerre, l'Angleterre a-t-elle nom-